

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ SEANCE PUBLIQUE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué en date du 1^{er} avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace culturel La Villa, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAOUI, Madame Pascale HUVIER, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Céline ONESTAS, Monsieur Kimou ACHIEPI, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Madame Marguerite DOS SANTOS, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Aziz AOUACHRIA, Madame Arlette PIN, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN.

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Najette OTMANI.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Robert NIETO donne pouvoir à Monsieur Karl DIRAT,
Monsieur Thierry GAILLOCHON donne pouvoir à Madame Martine CHAUCHARD,
Monsieur Jean-Luc IUGHETTI donne pouvoir à Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame Isabelle WIRTH, Madame Pascale GUILLON, Madame Valérie SELLIER,
Monsieur Denis GUILLOT, Monsieur Franck PIED, Monsieur Valentin SALLES.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h30.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Marguerite DOS SANTOS désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du décès de Michel BERSON, Maire de Crosne de 1977 à 1998, Député de l'Essonne de 1981 à 1997, Président du Conseil général de l'Essonne de 1998 à 2011 et Sénateur de l'Essonne de 2011 à 2017 et adresse les sincères condoléances des villabéens à sa famille, et à ses proches.

Une minute de silence est observée en hommage à l'ancien président du conseil général.

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

1 Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1bis Communication des informations exigées par l'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (Article L2123-24-1-1 CGCT)

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE fait une remarque : la date de la notice explicative est erronée puisqu'il est indiqué le 5 mars 2021 et que nous sommes le 9 avril et pose 3 questions :

- Puisqu'il est indiqué indemnités de toute nature, pouvez-vous confirmer qu'aucun élu ne perçoit, en plus, des jetons de présence (indemnités liées à la présence) dans les syndicats mixtes (SIARCE, SIREDOM) ou sociétés d'économie mixte (TICE) ou encore à la régie de l'eau ?
- Pouvez-vous confirmer que l'indemnité pour frais de représentation 3500€ du maire est intégrée dans les montants ?
- Enfin, en cas d'arrêt maladie longue durée avec une incapacité à exercer ses fonctions, comment est calculée l'indemnité de fonction ?

Monsieur le Maire Karl DIRAT précise que personne ne touche rien en dehors des indemnités indiquées dans l'état présenté et que les frais de représentations ne sont pas intégrés en raison de leur nature juridique différente et indique que rien n'est prévu à, ce jour, pour un élu en arrêt maladie. Il salue, à cette occasion, monsieur Patrick HASSAIM qui est resté 3 mois dans le coma en raison de la COVID19. Il a continué à percevoir son indemnité dans le cadre de la solidarité communale. Monsieur le Maire le remercie pour sa disponibilité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le conseil municipal prend acte de la communication de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Article L2123-24-1-1 CGCT).

2 Approbation du procès-verbal du 5 mars 2021

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE déclare « Enfin un procès-verbal qui, dans son ensemble, reflète la teneur globale des débats. C'est une bonne chose et permet de faire des économies d'envoi de courrier à la préfecture.

Nous ne pouvons que souhaiter que les futurs procès-verbaux soient du même acabit. ».

Monsieur le Maire souligne que nous sommes dans un processus d'amélioration continue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

3 Reprise des concessions en état d'abandon.

Le groupe Bien Vivre à Villabé précise que ce sont des concessions perpétuelles réputées en état d'abandon. Alors même si tout a été fait, légalement parlant, ce n'est pas de gaîté de cœur que nous voterons pour cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que ces procédures longues et très encadrées permettent une meilleure gestion du cimetière et ne s'appliquent pas aux morts pour la France. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la clôture de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et approuve la reprise des concessions réputées en état d'abandon.

4 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs consistant en l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet afin de procéder à un recrutement par voie de mutation.

5 I.C.P.E : Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SEMAVERT

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE s'interroge : « Dans la notice explicative, il est indiqué que les pièces sont consultables avec l'adresse d'un site. Cependant, sur ce site, aucun élément n'est publié. Il est seulement indiqué : « les documents constituant le dossier seront prochainement disponibles ». Dans ces conditions, comment peut-on émettre un avis favorable sachant que les enjeux environnementaux sont très importants ? »

Monsieur le Maire déplore également cette absence mais la taille du site soumet ce dernier à un contrôle très strict.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre), rend un avis favorable au projet d'extension du site actuel et l'installation d'une activité de traitement de mâchefers issus d'unité d'incinération d'ordures ménagères présentée par la société SEMAVERT pour l'exploitation localisée sur l'Ecosite de la commune d'Echarcon,

6 Autorisation d'urbanisme pour la construction du 3ème groupe scolaire.

Le groupe Bien Vivre à Villabé intervient : « Une nouvelle fois et nous n'aurons de cesse de le dire :

Ce ne sont pas les logements sociaux qui expliquent la nécessité du 3ème groupe scolaire mais les programmes immobiliers des promoteurs que vous encouragez par le biais du Plan local d'urbanisme que vous avez arrêté.

Le lieu d'implantation se situe dans le cirque de l'Essonne, car les coteaux font partie intégrante du cirque de l'Essonne : pas de coteaux, pas de cirque !

L'Espace Boisé Classé à Villoison est une bonne chose pour ce hameau mais est un peu trop éloigné du coteau pour rendre les mêmes services d'infiltration et de protection de la faune et de la flore.

Aussi nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire insiste une nouvelle fois sur le mensonge du groupe « Bien Vivre à Villabe » et rappelle que la protection du cirque de l'Essonne est désormais réellement effective et qu'aucune construction ne peut avoir lieu en zone N, le centre-ville étant désormais protégé par le nouveau PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre), autorise le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme relative à la construction du 3ème groupe scolaire sur la parcelle cadastrée AC n°10p et tout document s'y rapportant.

7 Avenant n°1 à la convention de réservation dans le programme situé 20, rue des Linottes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions), approuve le projet d'avenant n°01 à la convention de réservation avec la SA HLM France CONSTRUCTION pour l'opération « construction de 15 logements locatifs sociaux 20 rue des Linottes ».

8 Convention tripartite (entre GPS, Corbeil et Villabé) concernant la gestion et l'entretien de l'ouvrage d'art « Grande Rue »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention tripartite de gestion relative à l'entretien de l'ouvrage d'art situé Grande Rue.

9 Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Le groupe Bien Vivre à Villabé procède à une remarque : « il est écrit le contenu des échanges et les informations données pendant la réunion de la CAO sont confidentiels. Cela pose à nouveau la question de la démocratie et de la transparence même si on peut comprendre l'aspect confidentiel.

Une question : quel est le contenu du procès-verbal et celui-ci sera-t-il affiché et publié sur le site de la mairie ? ».

Monsieur le Maire répond que tout document administratif communicable est susceptible d'être communiqué dans le respect de la législation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre), approuve le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres.

10 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative au pilotage du projet de territoire, au service jeunesse et à la halte-garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Accueil Adolescents et le Bonus « territoire Ctg » pour la MDK, la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative au pilotage du projet de territoire, la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la subvention de soutien aux formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa), formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd) et aux Séjours vacances et la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la subvention dite Prestation de service unique « Psu », du bonus « inclusion handicap », du bonus « mixité sociale », et du bonus « territoire Ctg pour la halte-garderie mélusine.

L'attention des jeunes villabéens est appelée sur les possibilités ouvertes par le dispositif BAFA citoyen.

11 Convention précaire d'occupation du domaine public avec l'atelier de l'Orage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition de locaux avec la Compagnie Atelier de l'Orage.

12 Compte de gestion 2020

Les résultats du Compte de Gestion 2020 Budget Ville, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Corbeil/Villabé, font apparaître un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2020 de 667 323.18 € et un déficit d'investissement (hors restes à réaliser) de 371 108.56 € ; soit un résultat de l'exercice 2020 de 296 214.62 € et un résultat de clôture de 2 246 583.43 €.

Ces sommes étant identiques aux résultats du Compte Administratif Budget Ville du même exercice 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions), approuve le compte de gestion 2020.

13 Changement de présidence pendant le vote du CA 2020

Le conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de vote conformément au règlement intérieur, approuve la désignation d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2020, en la personne de Monsieur Fabrice ROUZIC, à l'unanimité (5 abstentions).

Le Maire quitte la salle.

14 Approbation du compte administratif 2020

L'analyse du Compte Administratif 2020 permet de constater les résultats suivants :

Fonctionnement :	
Dépenses :	6 558 665.75 €
Recettes :	7 225 988.93 €
Résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement :	667 323.18 €
Investissement :	
Dépenses :	1 609 922.7 €
Recettes :	1 238 814.14 €
Résultat de l'exercice 2020 en investissement	- 371 108,56 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 2 617 323,18 €
Un déficit d'investissement de 370 739.75 €

Les résultats du Compte Administratif 2020 Budget Ville font donc apparaître un excédent global de clôture établi à la somme de 2 246 583.43€.

Ces sommes étant identiques aux résultats du Compte de Gestion Budget Ville du même exercice établi par Monsieur le Trésorier Principal de Corbeil/Villabé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions), approuve les résultats du Compte Administratif 2020.

15 Affectation des résultats 2020

La présidence de séance revient de nouveau au Maire.

CONSIDERANT le Compte Administratif Budget Ville de l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

- ⇒ Excédent de fonctionnement résultat de clôture : 2 617 323,18 €
- ⇒ Déficit d'investissement hors restes à réaliser : 370 739.75 €
- ⇒ Restes à réaliser de dépenses Investissement : 246 912.49 €
- ⇒ Restes à réaliser de recettes Investissement : 261 581 €
- ⇒ Déficit d'investissement RAR inclus : 356 071.24 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions), décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 356 071.24 € au compte 1068 pour financer le déficit d'investissement.
- De laisser le solde de 2 261 251.94 € en section de fonctionnement au compte 002

16 Vote des taux de fiscalités directes locales 2021

Considérant le montant des bases prévisionnelles notifiées et l'état 1259, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions), décide en conséquence de fixer à titre prévisionnel le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021 à 4 130 611 €.

FIXE les taux des impôts directs locaux de l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncier Bâti : 33,84 %

Taxe Foncier Non Bâti : 55,90 %

17 Budget Primitif 2021

L'examen du budget primitif 2021 démarre par quelques propos introductifs du maire.

« Mes chers collègues, Mesdames et messieurs, chers Villabéens.

Villabé est une commune ancrée dans notre communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et le budget qui va vous être présenté ce soir est un budget de combat, un budget innovant comme chaque année.

Un budget de combat car nous le construisons depuis septembre, avec tous les personnels, tous nos services communaux, tous les élus qui m'entourent dans cette période de crise sanitaire et sociale très compliquée.

C'est un budget innovant car il est l'outil qui permet la réalisation de notre programme politique dynamique pour lequel nous avons été élu par 61,52% des votants dès le premier tour des élections. Je les remercie une nouvelle fois. Mais ce budget s'adresse aussi à tous les villabéens puisqu'il concerne non seulement nos investissements prioritaires mais aussi le fonctionnement régulier de tous nos services.

Villabé porte aussi une ambition de transition sociale et écologique que nous développerons au travers des différents chapitres et de nos propositions d'investissements.

Notre dette par habitant qui était de plus de 1500 € en 2014 est désormais de 515 € et en votant ce budget nous continuerons à la diminuer.

La capacité de désendettement de Villabé est exceptionnelle puisque nous avons la possibilité de résoudre notre dette en deux ans et demie. Cela nous permet ainsi d'investir et de réaliser vos projets plus aisément.

Pour parvenir à mettre en œuvre cette ambition, il nous faut donc un budget pragmatique, adapté aux circonstances et qui anticipe au mieux les besoins des habitants, c'est aussi pour cette raison que nous vous avons présenté l'ébauche de notre programmation pluri annuelle des investissements lors du rapport d'orientation budgétaire.

Je veux enfin souligner que pour la 8ème fois, nous allons vous proposer de ne pas augmenter nos impôts et d'investir sans emprunter.

Voici en quelques mots ce nouveau projet budgétaire au service de tous que je souhaiterais voir adopté par l'ensemble de notre conseil municipal. »

Monsieur Fabrice Rouzic détaille ensuite chacune des sections en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 voix contre, adopte en dépenses de fonctionnement les chapitres 011, 012, 014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 4 voix contre, adopte en dépenses de fonctionnement le chapitre 65, les conseillers municipaux exerçant des fonctions exécutives dans des associations subventionnées ne prenant pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 voix contre, adopte en dépenses de fonctionnement les chapitres 66, 67, 68, 023 et 42.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 voix contre, adopte en recettes de fonctionnement les chapitres 013, 70, 73, 74 et 75.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 voix contre, adopte en recettes de fonctionnement les chapitres 76, 77 et R002.

Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent ainsi à 9 571 171.94 €.

Ensuite, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 voix contre, adopte en dépenses d'investissement les chapitres 20,21 et 23, 10, 16, et 020 ainsi que D001.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 voix contre, adopte en recettes d'investissement les chapitres 13, 10, 1068 et 024 ainsi que les chapitres 021 et 040.

Les recettes et dépenses de la section d'investissement s'équilibrent ainsi à 4 507 842.73 €.

Le groupe Bien Vivre à Villabé intervient pour expliquer son vote.

« Lors de la séance du conseil municipal du 5 mars dernier dans le cadre du débat du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), notre groupe a posé quelques questions qui restent à ce jour sans réponse de votre part.

Sur la vidéoprotection, la mise en place ne coûtera pas 134 000 € mais 345 000 € en 2021, puis 300 000 € en 2022. Soit 645 000 € au total.

Avec toutes les constructions que vous envisagez, à l'exemple du 3ème groupe scolaire pour lequel la dernière estimation écrite est de l'ordre de 11 millions d'euros HT, la question de l'évolution de la taxe foncière dans le cadre de son augmentation reste posée.

Au regard de ces chiffres très élevés, des écarts entre les prévisions et la réalité, on peut être inquiet quant à l'avenir avec de telles dépenses !

Les subventions aux associations, il y a là, c'est évident, un manque de clarté et de « regards objectifs » sur les questions internes quant à la répartition des subventions sur des critères définis.

CCAS, le budget consacré est toujours inférieur de plus de 21% à celui de 2014, y compris les secours et aides financières, alors que nous avons en cette période de crise sanitaire, besoin de renforcer ce secteur social qui demeure à nos yeux un axe prioritaire du service public dans notre commune.

Il reste néanmoins un dossier à ouvrir et un nécessaire débat sur le quotient familial dans le but de dégager plus de justice sociale afin de pas pénaliser les plus démunis.

Concernant les indemnités des élus qui forment la majorité, si un effort budgétaire doit avoir lieu, nous pensons qu'il y a là de quoi faire en cette période de crise avec dans « le viseur » les 3 500 € d'indemnités de frais de représentation qui pourraient s'effacer afin d'alimenter la caisse sociale.

Dans le même temps, nous déplorons que l'État reste inflexible quant aux dotations adressées aux communes pour fonctionner qui, malheureusement pour les citoyens, continuent de baisser et deviennent inquiétantes et injustifiées pour les habitants.

Notre groupe votera donc contre le budget primitif 2021. »

Le maire dans un propos conclusif souligne la transparence du règlement intérieur d'attribution des subventions pour les associations, et le caractère innovant de ce budget de combat.

18 Motion relative au projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Le Maire propose à Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE de lire le texte de la motion, cette dernière étant issue d'une proposition de son groupe.

« Reprenons l'histoire de cette motion :

C'est un vœu que les élus de bien vivre à villabé vous ont transmis, oui, un vœu non pas pour satisfaire le clergé mais pour être fidèle au code général des collectivités territoriales. Nous faisons donc référence au dernier alinéa de l'article L.2121-29 « Le conseil municipal émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local ».

Nous l'avions intitulé : « Vœu du conseil municipal de Villabé pour une vraie loi climat.»

Vous avez ajouté des éléments contextuels et vous avez également modifié un paragraphe en mettant « Considérant que les derniers rapports montrent pourtant que les grandes entreprises nous mènent tout droit vers un réchauffement climatique à +3,5°C ! » alors que nous avons écrit « Considérant que le dernier rapport d'Oxfam France montre pourtant... » Nous n'avons pas connaissance de l'existence d'autres rapports que celui d'Oxfam France mais vous devez avoir sûrement avoir raison !

C'est pourquoi nous vous présentons cette motion et que nous voterons pour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion relative au projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Après épuisement de l'ordre du jour, viennent les questions orales du groupe Bien vivre à Villabé.

Question n°1

Nombre d'utilisateurs du conservatoire Yves Henry ont attiré notre attention sur l'état de plus en plus délabré du bâtiment occupé. Notre commune, dont les prestations sont appréciées et utiles, ne dispose pas d'un conservatoire de musique et de chant digne du renom d'Yves Henry à l'image des cités voisines. Dans l'état actuel, le conservatoire de Villabé qui ne possède pas de salle de restitutions (auditorium), ne peut pas optimiser son fonctionnement. Faute de salle adaptée, les rencontres artistiques d'élèves, les prestations des chœurs, des orchestres, des Musiques Actuelles, les examens ne peuvent s'y dérouler. Les usagers sont invités à se déplacer régulièrement dans les autres conservatoires du Réseau. Un ensemble pluriculturel favoriserait les pratiques artistiques, les contacts entre les Villabéens et s'inscrirait dans l'amélioration de la qualité de vie de notre commune. De plus, au niveau de GPS, cela encouragerait les échanges entre conservatoires afin de mutualiser les ressources, de partager les compétences de chacun, et cela promouvrait l'interactivité entre toutes les villes de notre Agglomération. Ne pensez-vous pas devoir intervenir auprès de Grand Paris Sud, dont vous êtes un des vice-présidents, pour, au minimum, obtenir la réfection des locaux et de sa structure, voire la construction d'un véritable équipement multiculturel ouvert à toutes les activités offertes ou attendues ?

Réponse :

Je vous remercie de vous préoccuper de l'avenir de notre conservatoire de musique. Une nouvelle fois, je vais vous rappeler que même si j'ai eu l'honneur de l'inaugurer avec Manuel VALLS alors premier ministre, en présence d'Yves HENRY, ce bâtiment a été étudié, validé, construit par mes prédécesseurs !

Depuis mon élection en 2014, je n'ai eu de cesse de budgétiser, planifier la réparation et la rénovation des bâtiments municipaux qui manquaient d'entretien depuis des années.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre conservatoire fait partie du réseau des conservatoires du GPS et qu'il a été entièrement financé par notre agglomération.

Vous parlez de « délabrement » mais vous êtes-vous réellement rendu sur place. Je n'y ai constaté qu'une seule plaque en métal qui s'est détachée sur l'extérieur.

Cependant, vous avez raison sur un point : ce conservatoire a été mal pensé, mal conçu, mal isolé phoniquement et il est surtout inadapté dans un bâtiment modulaire dont les espaces sont trop petits.

Je n'ai pas attendu votre question ce soir. En tant que vice-président de GPS mais surtout en tant que maire de Villabé, j'ai écrit à Michel BISSON et je l'ai invité à venir constater. Je l'ai moi-même accompagné sur place afin de lui montrer notre conservatoire en 2017.

J'ai aussi fait venir en 2018 le vice-président en charge de la culture et avec la directrice du conservatoire, madame Corinne SANSON, ainsi que l'élue en charge de la culture pour lui expliquer nos ambitions, lui montrer que l'école du spectateur et nos professeurs de musique, qu'ils soient du conservatoire ou de l'Amicale de Villabé, car vous savez que nous avons aussi une deuxième école de musique à Villabé, avaient besoin d'une salle de restitution...

Le constat est clair : Il ne s'agit pas de rénover l'existant mais de construire un équipement multiculturel ouvert à toutes et à tous.

Mais une fois que j'ai dit cela, lorsque nous savons tous, puisque le budget de Grand Paris Sud a été adopté la semaine dernière et que nous devons encore économiser plus de 15 millions en investissement... Qui financerait notre structure alors que notre commune ne peut bénéficier de subvention de l'état ?

Bref, pour l'instant, il n'y a malheureusement aucune volonté de la part de la direction de la culture de GPS pour rénover ou d'agrandir notre conservatoire. A ce jour aucun financement n'est envisagé à Grand Paris Sud pour couvrir un tel investissement.

Question n°2

Revenons sur la question et surtout sur votre réponse concernant la maison RIGAULT. Oui, une association de défense de l'environnement a déposé des recours contre la construction des 100 logements sur les coteaux du cirque de l'Essonne. Heureusement, le temps écoulé a permis la découverte d'une zone humide.

Les recours ne sont pas faits pour « embêter le monde ». En l'occurrence, c'est pour une grande cause : la défense du cirque de l'Essonne que vous continuez à abimer.

Alors lorsque vous indiquez qu'un projet vous a bien été présenté par le bailleur social I3F et que celui-ci est étroitement lié à l'avancée du programme de 100 logements aux COUDRAS cela interroge. Car, rien ne vous oblige à associer la rénovation de la maison RIGAULT au projet de logements sociaux aux Coudras à moins qu'il y ait d'autres accords avec la mairie en contrepartie de l'autorisation de construction sur le cirque de l'Essonne.

Pourquoi ne pas faire appel à d'autres prestataires d'autant que cette maison se dégrade au fur et à mesure du temps ?

Réponse :

Toujours soucieux de préserver les deniers de nos concitoyens depuis notre arrivée aux commandes de notre belle commune, nous avons auditionné plusieurs bailleurs sociaux et non pas plusieurs promoteurs pour le projet des COUDRAS.

Souhaitant en même temps répondre aux volontés de notre généreuse donatrice et transformer la maison RIGAULT en logements pour personnes âgées nécessiteuses, qui mieux qu'un bailleur social pour y parvenir ? Vous imaginez quels autres prestataires ?

Vous parlez d'accord avec la mairie. ? Oui, effectivement, la seule exigence que j'ai eue avec le bailleur qui doit construire aux COUDRAS était qu'il accepte obligatoirement d'étudier l'aménagement de logements pour personnes âgées au niveau de la maison RIGAULT.

Je vous avais déjà répondu sur ce point. Le projet I3F a été retardé par des recours déposés une nouvelle fois par certaines associations dont certains de vos amis sont membres.

Vous avez la naïveté de penser qu'un bailleur social viendrait investir dans la maison Rigault, la réhabiliter de fond en comble pour y créer 7 logements sans s'appuyer sur un projet important dans notre commune ?

Si celui-ci existe et que vous en avez connaissance, je serais heureux que vous me mettiez en relation avec lui ! D'autre part, une zone humide a en effet été découverte

et sa compensation est en cours d'études afin de finaliser ce projet et par la même de faire sortir notre commune de la carence en logements sociaux dont elle fait l'objet depuis 2014.

Pour conclure, je vous le rappelle encore une fois, mais il semblerait qu'avec votre groupe vous soyez sourds à certaines vérités, vous m'accusez d'abimer le Cirque de l'Essonne.

Mais selon vous qui a part moi et les maires de nos communes voisines a rendu cet espace en espace naturel sensible en juin 2018 ?

Question n°3

Reparlons à nouveau des écoulements d'eau, rue du chemin vert.

Parce que nous connaissons notre commune et son histoire, parce que nous savons par les anciens que le haut de Villabé était un marais qu'il a fallu drainer pour permettre les constructions, parce que, depuis des décennies, certains d'entre nous marchent dans Villabé, nous pouvons vous assurer que ces écoulements d'eau n'existaient pas jusqu'à la construction des terrains de tennis couverts et du bassin de rétention.

Donc, nous vous reposons la question autrement : hormis la réfection de cette portion de rue qui ne fera que mettre un cautère sur une jambe de bois, une étude peut-elle être conduite pour savoir d'où vient ce problème : est-ce en lien avec l'artificialisation du terrain ou une malfaçon du bassin voire de la construction ?

Réponse :

Tiens curieusement vous nous certifiez maintenant connaître l'histoire de Villabé alors que lors de ma précédente réponse, je vous faisais découvrir qu'à une époque pas très éloignée, il y avait des trous d'eau rue du chemin vert...

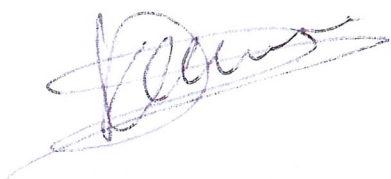
Vous insistez bizarrement sur des écoulements au niveau de cet espace que vous empruntez très régulièrement à pieds. Est-ce vraiment votre seule préoccupation pour poser lors de nos conseils municipaux deux questions sur ce sujet ?

Nos services techniques qui sont soucieux de la sécurité de nos concitoyens feront procéder à la rénovation de cette portion de route. Ils ne réaliseront pas simplement comme vous l'écrivez aussi médiocrement « un cautère sur cette jambe de bois ».

Ils ont interrogé l'entreprise qui a réalisé ce bassin et attendent une réponse technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28.

Le secrétaire de séance
Madame Marguerite DOS SANTOS



Karl DIRAT

Le maire

Vice-président de
C.A. Grand Paris
Seine-Essonne-Seine

